

PORTE OUVERTE A CHEZERY FORENS

JANVIER 2002

BULLETIN MUNICIPAL N° : 2



Comité des fêtes

Lors du conseil municipal du mois de décembre 2001, il a été décidé de créer un comité des fêtes.

Didier Macéro et Francis Chevalier sont nommés responsables de cette instance qui intégrera les présidents de toutes les associations du village. Sa vocation est de soutenir et coordonner les différentes animations. Elle assurera la gestion de la salle des fêtes et de ses équipements.

Animations à venir :

- 19 janvier** : journée boudin, Amicale des pompiers
- 3 février** : vente de brioches, Sou des écoles
- 16 février** : concours de belote, Sou des écoles
- 2 mars** : repas dansant, Amicale des jeunes
- 31 mars** : vente de tartes, Amicale des jeunes
- 14 avril** : vide grenier en salle, Sou des écoles

Merci les jeunes...

...pour cette soirée chaleureuse et gratuite du 22 décembre 2001. Les chanteurs avaient du talent, les chants étaient bien choisis et le vin chaud servi à la sortie de l'église parachevait l'ambiance très chaleureuse de cette soirée enneigée.



Réunion publique

Elle s'est tenue à la salle des fêtes, le 14 décembre 2001 : une quarantaine de personnes, le conseil au complet.

Jean Barras accueille les participants et fait l'historique des élections de mars 2001 et des premiers mois de la nouvelle équipe.

Un tour de table permet ensuite à chacun des conseillers de se présenter, d'indiquer ses attributions plus précises et de donner ses impressions après neuf mois de mandat.

C'est alors au tour du budget municipal, présenté par Christophe Heduy : rétroprojecteur et explications orales mettent en évidence le fonctionnement des finances de la commune et l'étroitesse de la marge de manœuvre existante à cause du montant des annuités à rembourser (1 025 950 Fr pour 2001 soit 156 405 euros).

Les questions du public amènent des explications complémentaires :

- sur le budget
- sur la volonté du conseil d'agir malgré la contrainte de la dette
- sur la sécurité des routes départementales de la vallée.

Pour conclure, Jean Barras passe en revue les projets de la commune pour l'année à venir : les économies à réaliser, la mise en place de la commission de délégués des hameaux, le lotissement de la SEMCODA de la Vieille Cure, les priorités pour la réfection des routes municipales, la gestion du camping, Menthières, le site de la Borne au Lion, le regroupement prévu pour le ramassage des ordures ménagères, le Relais des Moines, toutes ces projets seront suivis en 2002. Le maire adresse ses vœux à l'assemblée pour 2002 et la soirée se termine autour du verre de l'amitié.

A propos de déneigement...

Depuis pas mal d'années déjà, la commune de Chézery-Forens est en mesure de procéder au déneigement, grâce à son matériel et aux deux employés municipaux. C'est une quinzaine de kilomètres de chaussée qui est ainsi nettoyée. Le circuit des engins est établi suivant un itinéraire précis, consultable en mairie, le début du travail se situant vers quatre heures, le matin. Sauf problème ou circonstance exceptionnelle, l'essentiel des accès est dégagé vers huit heures. Il est bon de rappeler quelques principes ou notions parfois oubliés :

- Il n'est pas possible de tout nettoyer, d'une façon impeccable, lors du premier passage.
- La chaussée communale est toujours prioritaire sur les accès privés.
- Si les particuliers ont besoin du passage des engins et des employés municipaux, ils doivent en faire une demande à Antonin Monnet et non pas aux employés pendant leur service : le travail sera facturé en fin de saison sur la base de 45,73 euros par heure . Les particuliers sont , par ailleurs, responsables de la neige qui tombe du toit de leurs bâtiments. Ils se doivent également de ménager (à la pelle par exemple) des emplacements pour garer leurs véhicules en dehors de la chaussée et de faciliter le déneigement des parkings et places publics en déplaçant leurs voitures dès que possible.
- La saleuse municipale entre en action quand l'état des routes et la météo l'exigent. Pour expliquer le souci d'économie de ce service, outre le coté environnemental du problème, il faut savoir que la tonne de "sel" coûte environ 57 euros à la commune et que, par exemple, plus de 10 tonnes ont déjà été épandues cet hiver.

La bonne circulation sur nos routes de montagne en hiver dépend donc de la météo, du matériel, et des circonstances particulières souvent imprévisibles. Une dose de patience, de sens civique et de compréhension sont également indispensables pour que tous les utilisateurs des chaussées communes puissent circuler sans problème.

Chézery et l'action sociale

La conseillère municipale en charge du secteur social est Ninou MONNET.

Son action se situe à deux niveaux :

- dans la commune, directement par le biais du C.C.A.S (centre communal d'action sociale) qui se réunit au minimum deux fois par an (en fonction des dossiers parvenus en Mairie). Le C.C.A.S. est composé de membres du Conseil municipal, dont le maire, et d'habitants nommés par le sous-préfet. Outre les colis de Noël aux retraités, cette commission essaie de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés par la population chézeryenne sur le plan social (par exemple demande d'aide financière pour placement d'une personne âgée en maison de long séjour) .
- l'autre pôle de son action se situe à la commission sociale de la CCPG (Communauté de communes du Pays de Gex). Les compétences de cette commission sont : le service de proximité aux personnes âgées, l'aide aux handicapés, jeunesse et famille et coordination sanitaire. Ninou a choisi de s'investir dans la sous-commission des personnes âgées qui présente un intérêt direct pour la population communale. Le projet en cours est la création d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) avec l'espoir d'une permanence à Chézery, pour mieux inventorier puis résoudre les attentes des habitants de la commune. Les sous-commissions se réunissent pour la mise en commun à Saint-Genis au Technoparc , une à deux fois par semaine en fonction des dossiers traités.

Ninou MONNET passe beaucoup de temps pour cette activité mais apprécie l'opportunité qui lui est offerte de rencontrer des gens nouveaux et différents , tous animés du désir de faire fonctionner la société dans un esprit de solidarité.

Le repas des anciens

Les anciens de Chézery sont invités une fois par an par l'association des jeunes. Une habitude qui date de la création du groupe, il y a bien longtemps. L'habitude est devenue tradition. A l'approche des fêtes de Noël, nos anciens sont chouchoutés par des jeunes motivés et volontaires. Ces derniers prennent leurs voitures pour aller chercher les plus éloignés, ils dansent avec nos aïeux sur les rythmes endiablés du musette. Pour les convives, c'est aussi l'occasion de voir grandir la nouvelle génération : « Tu es le fils Untel ? Tu ressembles à ton père » . Toute la journée est prétexte à rire et discuter de tout et de rien. Tous passent une excellente journée et se quittent en fin d'après-midi en se disant : « à l'année prochaine !! » Cette année, le repas a eu lieu le dimanche 2 décembre à la salle des fêtes de Chézery-Forens.



Anciens et jeunes pour un dimanche de fête

Un artisan s'installe à Chézery.

Christian BEINEX a créé une entreprise de plomberie, chauffage et zinguerie. Vous pouvez le contacter dès à présent à ces deux numéros de téléphone : 06 11 18 46 46 ou 06 77 37 44 22

Heures d'ouverture du bureau de poste :

Lundi : de 15.30 h à 17 h.

Mardi : de 10h à 12h et de 15.30 h à 17 h.

Mercredi : de 10h à 12h et de 15.30 h à 17 h.

Jeudi : le matin sur rendez-vous, puis de 15.30 h à 17 h.

Vendredi : de 10h à 12h et de 15.30 h à 17 h.

Samedi : de 10 h à 12h.

GROS PLAN

Coopérative de Chézery

Un peu d'histoire.

C'est après la guerre de 14-18, que Mme Godet décide de vendre sa maison et son commerce. Les gens du village l'achètent pour créer une coopérative appelée "La Famille", le 1^{er} juin 1919. Elle s'inspire du modèle de la coopérative ouvrière de consommation de St Claude. En plus de proposer des produits à la vente le meilleur marché possible, l'ambition des fondateurs est de mettre en commun leur production et de commercialiser fromage, beurre et porc en un même lieu. En octobre 1919, ils réunissent les fruitières des hameaux environnants sous le nom de Coopérative de production. A partir de 1923 et jusqu'au début des années 30, les fruitières des hameaux reprennent tour à tour leur indépendance.

C'est en 1932 que les parents Moine deviennent gérants de la Coop puis c'est leur fille Suzanne jusqu'en 1989. Suzanne Moine consacre sa vie entière à la Coop. Le café connaît une animation particulière au moment où les paysans viennent livrer leur lait à la fruitière. Le café n'a pas le droit de vendre des alcools de plus de 23° du fait de sa licence III. La licence IV arrive par la suite. Du côté de l'épicerie, il y a de quoi satisfaire le besoin d'une population sédentaire. C'est l'épicerie multi services, produits alimentaires, mercerie, quincaillerie, et outils agricoles.

La gérance est reprise par Ginette et Mireille Blanc jusqu'en mai 94, date de l'arrivée du couple des gérants actuels : Francine et Philippe Topnot.

Principe du fonctionnement de la coopérative.

La Coop est gérée par un conseil d'administration avec un président et un vice-président élus par les actionnaires. Pour être actionnaire, il faut acheter au moins une action et faire régulièrement ses courses à l'épicerie. Le montant des achats est inscrit dans un carnet, rangé au magasin. Le cas échéant, des dividendes peuvent être versés aux actionnaires au prorata des achats effectués. Certaines années, la ristourne a atteint 5%.

La Coop d'aujourd'hui.

La coopérative « La Famille » est devenue une société anonyme (SA), avec un conseil d'administration de 12 membres et 146 actionnaires. La SA emploie deux gérants à temps complet et une secrétaire à mi-temps. L'épicerie est sous l'enseigne 8 à huit (groupe Carrefour), propose une large étendue d'articles alimentaires et autres, des produits frais ou congelés et assure la livraison à domicile, gratuitement, en commandant par téléphone ou par fax. Si le chiffre d'affaires est stable, (le café en représente environ 20 %), le montant inscrit sur les carnets des sociétaires est lui très nettement en baisse ; les coopérateurs ne font pas marquer systématiquement leurs achats. Pourtant le marquage est un des fondements de la coopérative et il ne faut pas le délaissier. La majorité des actionnaires veut sauvegarder ce concept, ancien certes et pratiquement unique en France, mais qui fait l'originalité du village. La coopérative se tourne aussi vers les nouveaux habitants de la commune pour qu'ils deviennent actionnaires d'une part, et qu'ils s'approvisionnent au magasin d'autre part. Mais la Coop est un commerce comme un autre, soumis à la concurrence . Les habitants se déplacent. Les centres commerciaux, la vente par correspondance via l'internet sont des concurrents sérieux. L'avenir de la coopérative dépendra de sa capacité d'adaptation face au changement de comportement des clients en terme d'achat, mais aussi de l'évolution démographique de la commune.

